

1er Tournoi international de Karaté d'Okinawa

Directives de la compétition

Table des matières

- I Règles générales
- II Tour préliminaire à Okinawa
- III Préliminaires à l'étranger/au Japon continental
- IV Tournoi principal

I Règles générales

1. Composition du tournoi

- (1) Le tournoi se compose de tours préliminaires à Okinawa et à l'étranger/au Japon continental ainsi que du tournoi principal.
- (2) Les concurrents ayant atteint des rangs élevés lors des tours préliminaires à Okinawa et à l'étranger/sur le continent japonais pourront passer au tournoi principal. Le nombre de qualifiés au tournoi principal au cours de chaque tour préliminaire sera décidé par le 1er Comité exécutif du Tournoi international de Karaté d'Okinawa (ci-après dénommé « Comité exécutif ») en fonction du nombre de participants.

2. Catégories/Événements

Les catégories et les événements de la compétition sont présentés dans le tableau suivant :

Shurite-kei	Juniors Hommes	Nahate-kei	Juniors Hommes
Tomarite-kei	Juniors Femmes		Juniors Femmes
	Adultes I Hommes		Adultes I Hommes
	Adultes I Femmes		Adultes I Femmes
	Adultes II Hommes		Adultes II Hommes
	Adultes II Femmes		Adultes II Femmes
	Seniors Hommes		Seniors Hommes
	Seniors Femmes		Seniors Femmes
			Uechi-ryu-kei
			Juniors Femmes
			Adultes I Hommes
			Adultes I Femmes
			Adultes II Hommes
			Adultes II Femmes
			Seniors Hommes
			Seniors Femmes

Kobudo (Bo)	Juniors Hommes	Kobudo (Sai)	Juniors Hommes
	Juniors Femmes		Juniors Femmes
	Adultes I Hommes		Adultes I Hommes
	Adultes I Femmes		Adultes I Femmes
	Adultes II Hommes		Adultes II Hommes
	Adultes II Femmes		Adultes II Femmes
	Seniors Hommes		Seniors Hommes
	Seniors Femmes		Seniors Femmes

3. Qualifications d'entrée

- (1) Âge
 - a. Juniors : plus de 15 ans et moins de 18 ans au 1er avril 2018.
 - b. Adultes I : plus de 18 ans et moins de 40 ans au 1er avril 2018.
 - c. Adultes II : plus de 40 ans et moins de 60 ans au 1er avril 2018.
 - d. Seniors : plus de 60 ans au 1er avril 2018.
- (2) En règle générale, les qualifications d'entrée du tour préliminaire à Okinawa seront destinées aux personnes résidant à Okinawa au moment de la demande (dont les résidents au Japon porteurs d'une nationalité étrangère) et les qualifications d'entrée pour les préliminaires au Japon continental et à l'étranger seront destinées aux personnes qui résident à l'extérieur d'Okinawa. En outre, les concurrents ne peuvent pas postuler aux deux qualifications.
- (3) La double participation à deux ou plusieurs événements est interdite.
- (4) Les arbitres ne peuvent participer à la compétition.
- (5) Les participants doivent s'efforcer de gérer leur propre santé, notamment en passant un bilan médical à l'avance (il n'est pas nécessaire d'envoyer un certificat médical, etc.).

4. Méthode de mise en œuvre

La compétition doit se tenir en conformité avec les règles et règlements du 1er Tournoi international de Karaté d'Okinawa.

II Tours préliminaires à Okinawa

1. Date

Samedi 24 mars et dimanche 25 mars 2018

2. Lieu

Okinawa Karate Kaikan, Salle préfectorale des arts martiaux d'Okinawa (Budokan)

3. Formalités de la compétition

- (1) Le 1er tour sera mené selon un système de notation : les concurrents ayant marqué des scores élevés pourront passer au 2e tour.
- (2) Le 2e tour est un système de drapeau (tournoi) ; et la victoire ou la défaite sera décidée à l'aide d'un drapeau rouge/blanc.
- (3) Le Comité exécutif décidera de l'ordre de passage du 1er tour et des combinaisons du tournoi après le 2e tour.

4. Frais d'inscription

Les frais d'admission sont de 3 000 yens (frais d'entrée et prime d'assurance accidents inclus).

5. Processus de sélection

- (1) Les concurrents ayant atteint un rang élevé lors du tournoi pourront passer au tournoi principal.
- (2) Afin de sélectionner les meilleurs joueurs du tournoi, nous effectuerons lors de chacun des événements une manche finale ainsi qu'un match pour la troisième place.

6. Formalités d'inscription

- (1) En principe, les participants doivent postuler sur le site officiel du tournoi indiqué ci-dessous. La demande sera acceptée dès lors que le paiement des frais d'inscription aura été confirmé par le Comité exécutif.

【Site officiel du tournoi】 <http://okinawa-karate.okinawa>

- (2) En cas de difficultés à postuler depuis la page d'accueil et si le Comité exécutif le permet, les participants peuvent remettre en main propre ou envoyer par courrier au Secrétariat du Comité exécutif le formulaire d'inscription requis, dûment complété avec les informations nécessaires à leur inscription :

【Secrétariat du Comité exécutif】

1-2-2 Izumizaki, Naha-City, Okinawa 900-8570 Japan
The 1st Okinawa Karate International Tournament Executive Committee Secretariat
(Okinawa Prefectural Government Department of Culture, Tourism and Sports Karate
Promotion Division)

Tél. : 098-866-2232, Fax. : 098-866-2208

- (3) La date limite d'inscription figurant sur la page d'accueil sera le mercredi 31 janvier 2018 et le même jour à 17:00 si les participants préfèrent envoyer leur demande par courrier ou la remettre directement au Secrétariat du Comité exécutif.

- (4) Aucun changement de concurrents ne sera accepté après la date limite.
- (5) Les frais d'inscription ne sont pas remboursables dès lors que le participant se retire après la date limite.

7. Enregistrement

Les personnes qui envisagent de participer au tour préliminaire à Okinawa doivent s'inscrire pour participer et recevoir une carte d'identification.

- a. Date : vendredi 23 mars 2018 10:00 - 20:00
- b. Lieu : Salle préfectorale des arts martiaux d'Okinawa (Budokan)
- c. Documents requis : 1) Certificat (confirmation qui sera produite depuis la page d'accueil pendant l'inscription)
2) Carte d'identification (permis de conduire, passeport, etc.)

8. Réunion du comité des entraîneurs et des arbitres

- a. Date : vendredi 23 mars 2018 17:00 – 19:00
- b. Lieu : Okinawa Karate Kaikan, Salle préfectorale d'arts martiaux d'Okinawa (Budokan)

III Tours préliminaires au Japon continental et à l'étranger

1. Date

Jeudi 2 août, vendredi 3 août 2018

2. Lieu

Okinawa Karate Kaikan, Salle préfectorale des arts martiaux d'Okinawa (Budokan)

3. Formalités de la compétition

- (1) La compétition sera menée à l'aide d'un système de notation.
- (2) Dans les cas où le nombre de participants de chaque événement est inférieur au nombre de participants du tour final, les tours préliminaires de cet événement ne seront pas disputés.
- (3) Le Comité exécutif décidera de l'ordre de passage.

4. Frais d'admission

Les frais d'admission sont de 3 000 yens (frais d'entrée et prime d'assurance accidents inclus).

5. Méthode de sélection

Les concurrents ayant atteint un rang élevé lors des tournois préliminaires du Japon continental et du tournoi à l'étranger pourront passer au tournoi principal.

6. Formalités d'inscription

- (1) En principe, les participants doivent postuler sur le site officiel du tournoi indiqué ci-dessous. La demande sera acceptée dès lors que le paiement des frais d'inscription aura été confirmé par le Comité exécutif.
- (2)
- (3) En cas de difficultés à postuler depuis la page d'accueil et si le Comité exécutif le permet, les participants peuvent remettre ou envoyer par courrier au Secrétariat du Comité exécutif le formulaire d'inscription requis, indiquant les informations nécessaires à leur inscription :

【Secrétariat du Comité exécutif】

1-2-2 Izumizaki, Naha-City, Okinawa 900-8570 Japan
The 1st Okinawa Karate International Tournament Executive Committee Secretariat
(Okinawa Prefectural Government Department of Culture, Tourism and Sports Karate
Promotion Division)

Tél. : 098-866-2232, Fax. : 098-866-2208

- (4) La date limite d'inscription figurant sur la page d'accueil sera le samedi 31 mars 2018 à 23:59 (heure du Japon continental) et le vendredi 30 mars 2018 à 17:00 si les participants préfèrent envoyer leur demande par courrier ou la remettre directement au Secrétariat du Comité exécutif.
- (5) Aucun changement de concurrents ne sera accepté après la date limite.
- (6) Les frais d'inscription ne sont pas remboursables dès lors que le participant se retire après la date limite.

7. Enregistrement

Les personnes qui envisagent de participer aux tours préliminaires au Japon continental et à l'étranger doivent s'inscrire pour participer et recevoir une carte d'identification.

a. Date : mercredi 1er août 2018 10:00 - 20:00

b. Lieu : Salle préfectorale des arts martiaux d'Okinawa (Budokan)

c. Documents à remplir : 1) Certificat (confirmation qui sera produite depuis la page d'accueil pendant l'inscription)

2) Carte d'identification (permis de conduire, passeport, etc.)

*Remarque : Les participants étrangers sont tenus d'apporter leurs passeports.

8. Réunion du comité des entraîneurs et des arbitres

a. Date : mercredi 1er août 2018 17:00 - 19:00

b. Lieu : Okinawa Karate Kaikan, Salle préfectorale d'arts martiaux d'Okinawa (Budokan)

IV Tournoi principal

1. Date

Vendredi 3 août

Samedi 4 août

Dimanche 5 août 2018

2. Lieu

Okinawa Karate Kaikan, Salle préfectorale des arts martiaux d'Okinawa (Budokan)

3. Formalités de la compétition

- (1) Le tournoi principal prendra la forme d'un tournoi entre les concurrents de rang supérieur des tournois préliminaires d'Okinawa et du Japon continental/de l'étranger. Les victoires ou défaites seront décidées par un drapeau rouge/blanc.
- (2) Les matchs du tournoi seront décidés par le Comité exécutif en fonction des résultats des tours préliminaires à Okinawa ainsi qu'au Japon continental/à l'étranger.

4. Enregistrement

Les personnes qui envisagent de participer au tour préliminaire à Okinawa doivent s'inscrire pour participer et recevoir une carte d'identification. (Il est inutile de s'enregistrer à nouveau pour ceux qui sont passés au tournoi principal du Japon continental/aux préliminaires à l'étranger.)

a. Date : mercredi 1er août 2018 10:00 - 20:00

Jeudi 2 août 2018 10:00 - 20:00

b. Lieu : Salle préfectorale des arts martiaux d'Okinawa (Budokan)

c. Documents requis : carte d'identification (permis de conduire, passeport, etc.)